

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

148x22

FORMATION BAFA (SESSION APPROFONDISSEMENT/THÉORIQUE) A DESTINATION DES PENNOIS (17/25 ANS) – ÉDITION 2022

Dans le cadre des projets jeunesse, la ville, développe depuis 2011, des actions de citoyenneté qui privilégient l'autonomie des jeunes et leur insertion dans le milieu professionnel.

A cet effet, il est proposé de renouveler l'opération stage BAFA en direction de 10 jeunes Pennois (nombre maximum) âgés de 17 à 25 ans. Cette année, les jeunes auront le choix entre la session théorique et la session d'approfondissement.

Pour ce faire la ville fait appel à un organisme de formation dûment habilité : UFCV PACA.

La ville prend en charge le coût de la session théorique ou approfondissement – Hors frais de transport et repas.

S'agissant des jeunes, le dossier d'inscription sera disponible en téléchargement le 01/07/2022 sur le site de la ville et devra être rendu le mercredi 14 septembre 2022 à l'Hôtel de ville, entre 8h30 et 18h par l'intéressé.

Il convient de préciser que si le nombre de demande était supérieur à 10, il sera procédé à un tirage au sort afin d'assurer la neutralité du choix des stagiaires (ce dernier pourrait s'effectuer fin septembre 2022).

Il a été convenu d'établir entre le jeune et la ville un contrat d'engagement de formation (plus fiche d'inscription) par le biais duquel les 10 jeunes retenus s'engageront à suivre la formation complète (session d'approfondissement ou théorique).

Ce projet a été présenté aux membres de la Commission Cohésion Sociale du 20 juin 2022.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de proposer une session BAFA théorique ou approfondissement au profit de 10 Pennois de 17 à 25 ans.
- APPROUVE le principe d'un tirage au sort pour désigner les 10 stagiaires retenus si nécessaire.
- APPROUVE le principe de contrat d'engagement de formation BAFA théorique ou approfondissement à compléter par chaque jeune
- APPROUVE le contenu de la fiche d'inscription
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les documents sus désignés

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme

Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI